



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR**

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur tenue le **14 avril 2026 à 20 h**, sous la présidence de madame Julie Lemieux, mairesse.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Monsieur Serge Brazeau, siège n° 1
Madame Julie Niquette, siège n° 2
Madame Nancy De Bellefeuille, siège n° 3
Madame Nicole Hémond, siège n° 4
Monsieur Martin Audet, siège n° 5
Madame Joan Gottman, siège n° 6

Madame Jessica Mc Kenzie, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

76-04-26

Déclaration d'engagement pour la lutte contre l'âgisme

CONSIDÉRANT QUE la population de la Municipalité comprend un nombre croissant de personnes âgées qui contribuent de manière significative à la vie sociale, culturelle et économique de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, près d'une (1) personne sur cinq (5) est âgée de 65 ans et plus et que des milliers de personnes âgées vivent des situations de discrimination, d'exclusion ou de maltraitance liées à l'âge;

CONSIDÉRANT QUE selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, la proportion de la population du Québec âgée de 65 ans et plus en 2031 sera de 25 %;

CONSIDÉRANT QUE l'âgisme est défini comme toute forme de discrimination, de stigmatisation ou de préjugé fondé sur l'âge, porte atteinte à la dignité, à la santé et au bien-être des personnes;

CONSIDÉRANT QUE l'âgisme peut se manifester dans les attitudes, les comportements, les politiques et les pratiques, et qu'il nuit à la pleine participation des personnes âgées à la société;

CONSIDÉRANT QU'en 2021, l'Organisation mondiale de la santé a lancé un appel à agir pour combattre l'âgisme et a identifié quatre (4) impacts de ce « fléau insidieux » :

- Favorise des comportements à risque pour la santé (mauvaise alimentation, abus d'alcool, tabagisme);
- Entraîne un rétablissement plus lent à la suite d'une blessure;
- Diminue l'espérance de vie;
- Érode la solidarité intergénérationnelle.

CONSIDÉRANT QUE la promotion de l'inclusion, du respect et de la solidarité intergénérationnelle constitue une valeur fondamentale pour une communauté juste et équitable;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités jouent un rôle clé dans la sensibilisation de la population et la mise en place d'initiatives favorisant le mieux-être et la participation active des personnes de tous âges;

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil municipal proclame son engagement à lutter contre l'âgisme sous toutes ses formes.

QUE le conseil municipal reconnaisse la contribution essentielle des personnes âgées à la vitalité de la communauté.

QUE le conseil municipal encourage le respect, l'inclusion et la participation active des personnes de tous âges.

QUE le conseil municipal invite les citoyennes et citoyens, les organismes communautaires et les institutions à se joindre à cet engagement collectif.

QUE le conseil municipal soutienne les initiatives visant à sensibiliser la population aux effets de l'âge et à promouvoir des relations intergénérationnelles harmonieuses.

		POUR	CONTRE
Mairesse	Julie Lemieux		
Conseiller siège n° 1	Serge Brazeau	X	
Conseillère siège n° 2	Julie Niquette	X	
Conseillère siège n° 3	Nancy De Bellefeuille	X	
Conseillère siège n° 4	Nicole Hémond	X	
Conseiller siège n° 5	Martin Audet	X	
Conseillère siège n° 6	Joan Gottman	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



Copie certifiée conforme sous réserve des approbations
Ce 16 avril 2026


Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Uq.
Directrice générale et greffière-trésorière